



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
60	2	8	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BERGEOT, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Excusés : M. HARMEL, M. ARMETTA.

Absents : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

Camping Paradis les Gorges du Haut-Bugey - Rapport annuel 2023 sur la gestion du camping et la qualité de service.

Rapporteur : M. EMIN

Il est rappelé la convention de délégation de service public pour l'exploitation du camping situé sur la commune de MATAFELON-GRANGES, signée le 26 avril 2022 entre Haut-Bugey Agglomération et la société ALPHA CAMPING, pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} mai 2022, et son avenant n°1 en date du 11 septembre 2023.

L'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales impose au délégataire de produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Conformément à l'article 31 du chapitre 6 du contrat de délégation de service public, le rapport comprend des rapports techniques et financiers assortis d'annexes permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'exercice 2023 est marqué par l'aménagement de 39 nouveaux hébergements locatifs, permettant une montée en gamme du camping avec un impact important sur le chiffre d'affaires, et la réalisation d'une très bonne saison.

Considérant le rapport ci annexé, relatif à la gestion 2023 du Camping Paradis les Gorges du Haut-Bugey transmis par la société Alpha Camping,

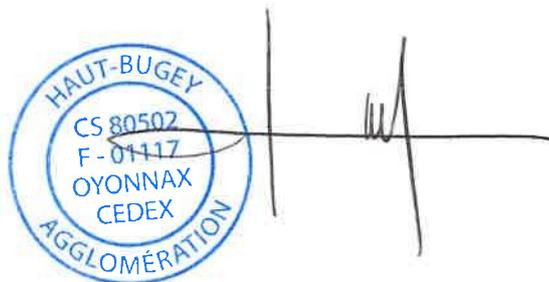
Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 30 septembre 2024,

Le Conseil d'agglomération,

- **PREND ACTE** du compte rendu technique et financier relatif à la gestion du camping Paradis les Gorges du Haut-Bugey pour l'année 2023.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,



The image shows a blue circular official stamp of Haut-Bugey Agglomération. The stamp contains the text: "HAUT-BUGEY", "CS 80502", "F - 01117", "OYONNAX", "CEDEX", and "AGGLOMÉRATION". To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Camping Paradis les Gorges du Haut-Bugey - Rapport annuel 2023 sur la gestion du camping et la qualité de service.

Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé 10/10/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 081024_2024116

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024_2024116-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique
Intercommunalite

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : 6-Camping-rapport-2023.pdf (99_DE-001-200042935-20241008-081024_2024116-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°6.pdf (21_RP-001-200042935-20241008-081024_2024116-DE-1-1_2.pdf)
Rapport annuel 2023- CAMPING